

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ce rapport concernait les conditions qui existaient il y a quelques années. Le ministère l'a revu récemment, et même si je ne m'oppose pas à une enquête, je répondrais volontiers aux questions soulevées par ce rapport pour convaincre le député qu'il n'y a effectivement aucune discrimination et qu'en particulier, le ministère des Affaires extérieures applique les principes du bilinguisme au moins aussi efficacement que tout autre ministère.

LA CONSOMMATION

L'IMPERIAL TOBACCO ET LA PUBLICITÉ TROMPEUSE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations mais, en son absence, puis-je la poser à son secrétaire parlementaire? J'ajouterai que j'en ai prévenu le ministre.

Le ministre va-t-il entreprendre une enquête sur la publicité trompeuse et probablement frauduleuse utilisée par l'Imperial Tobacco Company à propos de sa marque de cigarettes Casino vendue au Canada, selon laquelle chaque paquet contient une prime allant de \$5 à \$100? Va-t-il aussi s'enquérir auprès des gens de la région de Smoky Lake en Alberta où certains prétendent avoir gagné de \$3,000 à \$20,000 grâce à ce jeu organisé par Casino auquel ils ont participé, étant donné que l'Imperial Tobacco refuse maintenant de faire droit à leurs réclamations?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, c'est le genre de question que l'on inscrit normalement au *Feuilleton*. S'il y a urgence, le député peut proposer d'en discuter au moment de l'ajournement.

M. Mazankowski: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je dire, en toute déférence, que la question me semble urgente? L'Imperial Tobacco a prétendu dans sa campagne de publicité que chaque paquet de cigarettes Casino contenait un certificat dont la valeur pouvait atteindre \$100 et comme l'Imperial Tobacco refuse d'honorer...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège ne se pose guère dans ce cas. Si l'honorable député est convaincu de l'urgence de la question, on pourrait en discuter au moment de l'ajournement.

M. Mazankowski: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Asselin.]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES MISES À PIED—LES FRAIS D'UTILISATION DES FILMS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État. En rapport avec la situation à l'Office national du film, quand sera-t-il prêt à faire la déclaration qu'il avait promis de faire aujourd'hui?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je pense, monsieur le président, que l'honorable député se trompe. Je n'ai jamais promis de faire une déclaration aujourd'hui. J'ai dit que la personne indépendante désignée pour revoir certaines décisions prises par la direction de l'Office national du film devait remettre son rapport le 15. Je sais qu'il a été remis au Commissaire de l'Office et il appartient à ce dernier de me le transmettre. Je n'ai jamais promis de déclaration pour aujourd'hui et j'aurais été bien imprudent de prendre un tel engagement, parce que je savais d'avance que je ne serais pas renseigné sur le sujet avant demain.

[Traduction]

M. Orlikow: Je regrette de m'être trompé, mais étant donné le vif intérêt manifesté d'un bout à l'autre du Canada, le ministre songerait-il à faire une déclaration sous peu au sujet de la situation?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Après avoir lu le rapport, monsieur le président, il me sera possible de juger s'il serait opportun de faire une déclaration.

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État. Étant donné que le Conseil de la radio-télévision canadienne a décidé de rendre de nombreuses localités canadiennes inaccessibles à la culture américaine et que l'ONF a décidé de priver de nombreuses localités isolées de la culture canadienne, quand le ministre fera une déclaration, pourrait-il dire quelle mesure il se propose de prendre pour combler cette lacune?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je n'accepte pas la deuxième des prémisses de la question du député. Je ne vois pas en effet comment le député peut exprimer l'opinion